

Communiqué de presse
19 septembre 2019

Indemnisation du congé aidant familial : l'arbre qui ne doit pas cacher la forêt

Le Gouvernement a annoncé le 13 septembre le montant de l'indemnité du congé pour les proches aidants qui sera de 40€ par jour.

Si les modalités de mise en application restent à préciser, cette annonce va dans le bon sens pour soutenir les personnes qui doivent accompagner un proche en perte d'autonomie. Rappelons que bien souvent, les aidants partent avant les personnes qu'elles accompagnent en raison notamment d'un épuisement physique et psychologique liés à la difficulté de cumuler la vie professionnelle et le rôle d'aidant (48% des aidants déclarent avoir une maladie chronique ; 29% se sentir anxieux ou stressés)ⁱ.

Cette avancée consacre également la reconnaissance de l'aidant au sein des entreprises en rendant visible leur engagement invisible.

Enfin, cette annonce représente également un soulagement pour les personnes aidées qui pourront être mieux accompagnées par leurs proches.

Partenaires depuis plusieurs années, Adessadomicile et l'Association Française des Aidants participent à maintenir le lien entre les proches aidants et les aidants professionnels en mettant en place des formations dédiées à l'accompagnement et à l'organisation de café des aidants.

Adessadomicile et l'Association française des aidants tiennent toutefois à rappeler que le rôle des proches aidants est complémentaire de celui des aidants professionnels et ne peut se substituer à ces derniers. En effet, les liens et la bonne volonté des proches aidant ne sont pas suffisants pour la dispense de nombreux actes qui nécessitent une vraie technicité.

Alors que la loi grand âge et autonomie est en préparation, le gouvernement devra se souvenir que le problème de la dépendance ne sera pas réglé avec cette aide légitime en faveur des aidants mais largement insuffisante au regard des besoins et des attentes des personnes en perte d'autonomie et ceux qui les accompagnent, qu'ils soient professionnels ou issus du cercle familial.

Contacts Presse :

[Adessadomicile](mailto:d.zeisler@adessadomicile.org) : David Zeisler – 01 40 84 68 79 – d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 30 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire. En savoir plus sur adessadomicile.org

[Association française des aidants](mailto:clementine.messina@aidants.fr) : Clémentine Messina - 01.45.48.65.66 - clementine.messina@aidants.fr

À propos de l'Association française des aidants

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des proches aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place au sein de notre société. En savoir plus sur aidants.fr

ⁱ Enquête Handicap-Santé aidants de la Drees